# Harcèlement, cyberharcèlement : comment protéger mon enfant ?

Les disputes et difficultés relationnelles font partie du quotidien dans une famille, une école, la société.

Comment être certain que mon enfant n'est pas victime ou auteur de harcèlement? Comment le protéger?

#### Vous avez une très grande majorité de :

#### △ JAMAIS

Votre enfant ne semble pas être victime de harcèlement. Toutefois, s'il a répondu « parfois », « souvent » ou « très souvent » à au moins l'une des questions posées, il faut identifier précisément la problématique rencontrée pour y apporter une réponse.

#### ☐ PARFOIS

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Si besoin, faites-vous aider par un délégué de parents d'élèves, le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

#### O SOUVENT

Votre enfant est probablement victime de haroèlement. Il est nécessaire de prendre contact avec un personnel de l'établissement scolaire de votre enfant et d'alerter le directeur de l'école ou le chef d'établissement sans attendre. Toutes les mesures seront prises afin de le protéger et de mettre un terme à cette situation.

#### TRÉS SOUVENT

Votre enfant est victime de haroèlement. Il est nécessaire de prendre contact avec un personnel de l'établissement scolaire de votre enfant et d'alerter le directeur de l'école ou le chef d'établissement sans attendre. Toutes les mesures seront prises afin de le protéger et de mettre un terme à cette situation.

→ Vous pouvez appeler le numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes ou télécharger l'application :



## Le droit à une scolarité sans harcèlement

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. »

Loi nº 2022-299 du 2 mars 2022

#### **NON AU HARCÈLEMENT**

WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR



# Le harcèlement, il faut en parler pour en sortir

Parents, votre enfant peut être victime, témoin ou auteur de harcèlement. Dans tous les cas, il faut agir. Vous pouvez contacter son établissement ou appeler le 3018 pour demander de l'aide ou signaler le harcèlement.

#### Qu'est-ce que le harcèlement à l'école ?

Le harcèlement à l'école se définit comme une violence répétée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique dès lors que le même élève subit cette violence. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se trouvent et se retrouvent, que ce soit, notamment, dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne et dans les boucles de messageries électroniques.

#### Focus sur le cyberharcèlement

Le cyberharcélement est constitué des faits de violence verbale ou psychologique commis au moyen de formes de communication électronique (réseaux sociaux, plateformes de jeux en ligne, etc.).

- Intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- Propagation de rumeurs
- Publication de photos ou vidéos d'une personne en mauvaise posture et sans son consentement
- Revenge porn¹

#### Ce que dit la loi<sup>2</sup>

Depuis le 2 mars 2022, qu'il soit commis par un élève ou par un adulte exerçant dans l'établissement, le harcèlement à l'école est devenu un délit et est puni de :

3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende, 5 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours et 10 ans d'emprisonnement et 150000 € d'amende si les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Un stage de « sensibilisation aux risques liés au harcèlement à l'école » pourra également être prononcé par le juge.

#### Mon rôle en tant que parent

Les élèves victimes de harcèlement perdent toute estime d'eux-mêmes et finissent par s'isoler en pensant qu'ils méritent leur sort.

- Je surveille le temps passé par mon enfant sur les réseaux sociaux.
- Je discute avec mon enfant pour savoir s'il a des amis dans sa classe.
- En cas de mal-être lié à l'ambiance dans sa classe, je me rapproche de l'équipe éducative.

Votre enfant peut être témoin de harcèlement ou auteur de harcèlement. Parlez avec lui pour qu'il se mette à la place de la victime et qu'il comprenne que la victime souffre. Rappelez-lui qu'il doit cesser ou faire cesser le harcèlement en parlant à un adulte de l'établissement scolaire.

#### Questionnaire

L'attitude de votre enfant a changé ? Le dialogue avec lui est difficile ? Il ou elle vous a fait part de difficultés rencontrées ? Ce questionnaire vous aidera à détecter un éventuel cas de harcèlement.

△ IAMAIS	☐ PARFOIS	O SOUVENT	O TRES	SOUVENT
The second second	The second section	Arrest Contract and Arrest and Ar	THE R. P. LEWIS CO., LANSING, MICH.	THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I

À l'école / au collège / au lycée ou lors de ses activités, votre enfant :

- △□○◇ redoute d'y aller
  △□○◇ sèche les cours, ment pour rester chez lui ou chez elle
- △□○◇ a des notes qui baissent
- △ □ ♦ est exclu(e) des groupes de travail
- △□○◇ est démotivé(e)
- △ □ ◇ s'isole, reste à l'écart
- △□○◇ mange seul(e)
- △□○◇ ne déjeune pas tranquillement
- △□○◇ subit des moqueries
- △□○◇ est victime de rumeurs

00□△	est physiquement agressé(e)		
	est rabaissé(e), humilié(e)		
	a peur de marcher seul(e) dans la rue		
	se fait voler ses affaires/son argent		
∆□0◊	subit des violences à caractère sexuel (attouchements, baisers forcés, voyeurisme, etc.)		
△□○◇	est victime de discrimination (sur son apparence, ses origines, ses croyance son orientation sexuelle, etc.)		
Sur Interne	t, votre enfant :		
	reçoit des messages menaçants		
4□0◊	voit des photos/messages circuler sur lui ou elle sans son accord		
∆□0◊	voit des photos intimes de lui ou d'elle diffusées sur les réseaux sociaux sans son accord		
	est victime d'insultes et de moqueries		
En ce mom	ent, votre enfant :		
△□○◇	se plaint de mal dormir, se réveille la nuit, fait des cauchemars		
	se plaint d'avoir mal à la tête/au ventre		
	a du mal à faire ses devoirs		
△□○◇	est en colère et agressif(ve) avec ses proches et ne sait pas pourquoi		
	se sent triste, déprimé(e)		
	se replie sur lui-même ou elle-même		
4□0◊	se sent seul(e)		
	total de chaque symbole coché z nos recommandations au verso.		
△ JAMAIS	PARFOIS		
O SOUVENT	TRÉS SOUVENT		

Le reverge porn (pornodivulgation ou encore vengance pornographique) est un phônomene qui désigne le fait de rendre publice, sans le consentement de la viotime, des images ou propos à caractère érotique échangés dans un cadre privé.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi nº 2022-299 visant à lutter contre le harcèlement à l'école.



#### REPÉRER, SIGNALER ET TRAITER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

#### SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT



- directeur d'école ou chef d'établissement
- collégiens ou lycéens ambassadeurs Phare
- équipe ressource Phare formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.





#### AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

⇒ 3018

n° vert et appli pour les situations de harcèlement et de cyberharcèlement

- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur education.gouv.fr
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

Salsie dans l'application Stop harcelement

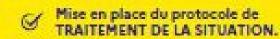


Transmission aux référents académiques it référents départementaux haroèlement En cas de struction d'organos ou complese, apput possible: - du réseau départamental d'intervention, en initation exec le Cardiniquièm acaditmique; - de la mission chargée de la prévention des violences en milleu

Prise de contact

Avec la familie de l'élève cible

Avec le directeur d'école et l'inspecteur de l'éducation nationale (le degré) ou le chef d'établissement (24 degré)





RÉSOLUTION de la situation.



#### NON AU HARCELEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr



6 ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

## Le harcèlement

En tant que parents, on peut être démuni lorsque notre enfant ne va pas bien.

N'hésitez pas à contacter le collège pour que nous puissions travailler ensemble.

Si vous être témoin ou si l'on vous rapporte des situations d'intimidation, transmettez-le au collège. Le protocole pHARe sera mis en place.





## Le cyberharcèlement

### La <u>loi promulguée le 7 juillet dernier visant à instaurer une</u> <u>majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne</u>.

L'instauration d'une **majorité numérique à 15 ans** a pour objectif de protéger les enfants des réseaux sociaux en veillant à ce que les plateformes mettent en place une solution technique lors de leur inscription ainsi que de mieux prévenir et poursuivre les délits en ligne, comme le cyberharcèlement.

À noter, les encyclopédies en ligne, par exemple Wikipédia, et les répertoires éducatifs et scientifiques à but non lucratif ne sont pas concernés par les nouvelles mesures sur la majorité numérique.

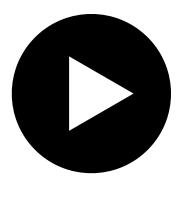
#### Saviez-vous que 63 % des jeunes de moins de 13 ans étaient titulaire d'au moins un compte sur un réseau social théoriquement interdit ?

C'est ce que l'enquête menée par l'association Génération Numérique a permis notamment de faire transparaître alors même que ces réseaux ne soient pas accessibles aux jeunes de moins de 15 ans en vertu de leurs conditions générales d'utilisation ; de plus 80% des parents, ont à cette occasion, déclarer ne pas savoir exactement ce que leurs enfants faisaient en ligne.

## Le harcèlement

## COMMENT SENSIBILISER MON ENFANT?





## La prévention au collège

## Au collège Poincaré, la prévention est pensée sur l'ensemble des années de scolarité de votre enfant.

Outre les actions quotidiennes et la vigilance de l'ensemble des adultes, des actions collectives sont mises en place, avec un temps fort au mois de novembre :

- travail sur les émotions
- travail sur le langage
- information sur les droits et devoirs des mineurs, notamment sur Internet
- travail sur les relations garçons/filles
- travail sur la gestion du stress et l'estime de soi

L'ensemble des actions vise à l'épanouissement des élèves et à pouvoir les rendre disponibles et disposés aux apprentissages. Se sentir bien à l'école permet de travailler son projet de professionnel et son projet de vie, de grandir, de se projeter en tant qu'adulte responsable et épanoui. Ces actions sont complémentaires à l'accompagnement des parents à la maison et en dehors de l'Ecole.